

119215

IDENTITÉ					
SUITE À UN AVIS DU			2003	04	18
			ANNÉE	MOIS	JOUR
NUMÉRO DE DOSSIER			A - 149779		
Prénom à la naissance		Nom à la naissance		Date de naissance	
Charles		Guilmette		1980	05 24
				ANNÉE	MOIS JOUR
Sexe		Municipalité de résidence		Province	
<input checked="" type="checkbox"/> MASCULIN <input type="checkbox"/> FÉMININ <input type="checkbox"/> INDÉTERMINÉ		St-Charles de Drummond		Québec	
Prénom de la mère		Nom de la mère à la naissance		Prénom du père	
Francine		Deshaies		Réjean	
				Nom du père	
				Guilmette	

DÉCÈS					
Lieu du décès		Nom du lieu		Municipalité du décès	
<input checked="" type="checkbox"/> DÉTERMINÉ <input type="checkbox"/> INDÉTERMINÉ		Hôpital Ste-Croix		Drummondville	
DATE DU DÉCÈS			HEURE DU DÉCÈS		
<input checked="" type="checkbox"/> DÉTERMINÉE <input type="checkbox"/> INDÉTERMINÉE			2003	04	18
			ANNÉE	MOIS	JOUR
			<input checked="" type="checkbox"/> DÉTERMINÉE <input type="checkbox"/> PRÉSUMÉE <input type="checkbox"/> INDÉTERMINÉE		
			20 : 08		
			HRS MN		

CAUSE DU DÉCÈS :

Charles Guilmette est décédé des suites d'un traumatisme crânien majeur.

EXPOSÉ DES CAUSES :

L'examen physique pratiqué par le médecin de l'urgence de l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville révélait que Charles Guilmette avait subi un traumatisme crânien important avec fracture du crâne et de la base du crâne, et probablement une fracture de la colonne cervicale.

L'examen interne n'a pas été demandé.

AUTRES RAPPORTS :

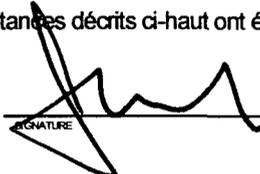
L'analyse sanguine démontrait une alcoolémie de 167 mg/dL et une concentration de benzoylecgonine (un métabolite de la cocaïne) de 1.8 µmol/L.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES :

Selon l'enquête effectuée par des policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Drummond, le 18 avril 2003, Charles Guilmette s'est levé tard et il est resté au domicile de ses parents jusque vers 15h00. Il s'est par la suite rendu chez un ami où il a bu quelques bouteilles de bière. Il est ensuite retourné chez lui vers 17h30 pour repartir chez un autre ami vers 18h00 suite à un appel téléphonique. Les témoins sont incertains sur le point qu'à ce moment, il pourrait avoir consommé une autre grosse bière. Vers 19h15, Charles et ses deux amis sont partis à bord de son véhicule en direction de son domicile.

Quelques minutes plus tard, le véhicule - un modèle de l'année 1979 - conduit par Charles Guilmette circulait en direction est sur la route 122. Après le dépassement d'un véhicule, la voiture a accéléré très rapidement et selon les témoins et les passagers, l'arrière de la voiture a "valsé", c'est-à-dire que visiblement, l'arrière du véhicule a sauté avec un mouvement latéral. Le véhicule est revenu dans la voie de droite après le dépassement, a empiété un peu sur le gravier de l'accotement puis dérapé. Le dérapage s'est poursuivi sur environ 100 mètres avant une collision avec un lampadaire qu'il a sectionné puis le véhicule a terminé sa course sur le toit un peu plus loin.

Les deux passagers sont sortis de la voiture renversée par leurs propres moyens mais Charles Guilmette ne réagissait plus. À l'arrivée des premiers secours, il ne présentait plus de signes vitaux et malgré les

IDENTIFICATION DU CORONER					
Prénom du coroner			Nom du coroner		
Jean			Brochu		
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi					
J'AI SIGNÉ À :					
Canton de Shefford		ce	2004	02	21
			ANNÉE	MOIS	JOUR
					
					SIGNATURE

A - 149779

Numéro de l'avis

manoeuvres de réanimation entreprises et poursuivies durant le transport vers l'hôpital, son décès a été constaté à l'Hôpital Ste-Croix.

Au moment de l'accident, il faisait jour et le temps était clair. La surface asphaltée était sèche et en bon état; la portion de route où est survenu l'accident est une section plane et droite, où la vitesse permise est de 70 km/hre et où le dépassement est interdit.

Selon les témoins, la voiture de Charles Guilmette circulait à plus de 100 km/hre, peut-être à 140 km/hre selon un des passagers.

L'analyse des traces de pneus a permis aux policiers de déterminer qu'à quelques reprises après le dépassement, les pneus arrière ont quitté la route lors des sautilllements de la voiture, témoignant de défauts majeures de la suspension. L'inspection mécanique du véhicule a permis de confirmer que les amortisseurs arrière n'avaient plus aucune utilité et devaient être remplacés.

La vitesse excessive, le mauvais état de la suspension du véhicule et l'état d'intoxication du conducteur lui faisant croire à son invincibilité expliquent cet accident qui aurait pu être évité.

CONCLUSION :

Charles Guilmette est décédé de mort violente accidentelle.

RECOMMANDATIONS :

JE RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE DU QUÉBEC de poursuivre ses campagnes de sensibilisation contre l'usage de l'alcool et des drogues avant la conduite d'un véhicule.

JE RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE DU QUÉBEC d'évaluer la pertinence d'obliger avant l'immatriculation l'inspection des véhicules automobiles de plus de 10 ans d'âge.

JE RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE DU QUÉBEC de poursuivre ses campagnes de sensibilisation visant la vitesse excessive.


Dr Jean Brochu, m.d.
Coroner investigateur